

Vos questions / nos réponses

Est-ce que mon médecin peut me donner un traitement

Par [Profil supprimé](#) Postée le 24/02/2020 10:37

Je voudrais savoir si mon médecin peut me donner un traitement pour arrêter l'héroïne ?

Mise en ligne le 27/02/2020

Bonjour,

Il est tout à fait possible que votre médecin vous prescrive un traitement de substitution (TSO), cependant le médecin traitant induit rarement un TSO. La buprénorphine peut être prescrite en première intention par un médecin généraliste, tandis que la délivrance de méthadone est plus réglementée et ne peut être prescrite en premier lieu que par des médecins de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ou travaillant dans des centres hospitaliers.

En effet, il peut être important de rencontrer d'abord un médecin addictologue et d'être accompagné car cela nécessite parfois un ajustement des dosages. De plus, il est nécessaire avant toute induction d'un traitement de substitution de faire un point sur vos consommations avec un professionnel spécialisé en addictologie. Ensuite, votre médecin traitant pourra éventuellement prendre le relais lorsque votre traitement sera stabilisé, ou un autre médecin de ville.

Nous vous joignons des articles en fin de réponse qui vous apporteront de plus amples informations. Nous vous indiquons également un lien vers une adresse de structure (un CSAPA) dans laquelle il est possible d'initialiser un traitement de substitution. C'est un lieu dans lequel vous trouverez une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en addictologie, de manière à appréhender les difficultés d'addiction de manière plus globale. Ils sont là pour aider et soutenir les personnes ayant une dépendance. Les consultations y sont gratuites et confidentielles.

Enfin, vous pouvez aussi nous appeler si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation avec un de nos écoutants. Nous sommes disponibles tous les jours de 8h à 2h du matin par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) et par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements dans vos démarches.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

[CSAPA La Croisée - Epinal](#)

33, rue Thiers
88000 EPINAL

Tél : 03 29 35 62 02

Site web : www.avsea88.com

Secrétariat : Sur rendez-vous. Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [La substitution](#)
- [Je voudrai prendre un traitement de substitution](#)